



Inaptitude à tout poste dans l'entreprise

Par **sararose**, le **08/09/2011** à **14:14**

Bonjour,

Suite à une dépression, le SMIR de Reims, a prononcé le 18/07/2011 une 1ère inaptitude après 3 mois 1/2 d'AM. et l'avis d'un psychiatre.

Je me suis présentée le 02/08/2011 à la seconde visite au cours de laquelle le MT a prononcé une inaptitude définitive à tout poste dans l'entreprise.

Depuis, je n'ai reçu aucune nouvelle de mes employeurs, hormis mon bulletin de salaire de juillet d'un montant nul...

Or mon licenciement devrait être effectif depuis le 02/09/2011.

j'étais salariée depuis le 15/04/2002. Il me doit encore 51 jours de Congés Payés et il me semble que la CC des fleuristes n'est pas respectée pour la grille de qualification (je suis encore au coef. 115 qui depuis semble avoir été remplacé le 01/07/2010 par le coef.210) et donc pour la grille de salaires (brut actuel 1365,03 euros contre 1380 euros brut applicable depuis le 01/12/2010).

J'avoue me sentir complètement dépassée !

Quelles sont les démarches que je dois entreprendre ? Tenant compte du fait que je tiens autant que possible à ne pas revoir mon employeur... Et à un règlement rapide de la situation.

Merci par avance pour votre aide.